



Trois nouveautés dans le Guide des prestations de la Caf 2021 !

Cette année, l'édition mise à disposition sur le [kiosque](#) de Vies-de-Famille comprend trois nouveautés :

le service des pensions alimentaires, l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant. Pour retrouver l'ensemble des prestations familiales et sociales des Caf, avec leurs [montants 2021](#), les conditions et les démarches, consultez le Guide !

Le [Guide des prestations](#) regroupe toutes les informations sur les allocations et les services des Caf pour faciliter la vie des allocataires et leur accès à l'information. Il présente également les nouveaux dispositifs mis en place depuis la dernière édition :

- **Le service public des pensions alimentaires :** depuis le mois de janvier 2021, les Caf jouent le rôle d'intermédiaire entre les parents séparés ou en cours de séparation pour faciliter le versement de la pension alimentaire ;
- **L'allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant :** versée aux parents touchés par le décès d'un enfant (entre la vingtième semaine de grossesse et les 25 ans de l'enfant) ;
- **L'allocation journalière du proche aidant (AJPA) :** versée à toute personne qui cesse son activité pour s'occuper d'un proche en perte d'autonomie ou handicapé.

Consultable en ligne, le [Guide des prestations](#) est accessible facilement depuis un ordinateur, une tablette ou encore un smartphone, dans une version interactive : le lecteur peut au fil de sa lecture, cliquer sur les liens qui renvoient vers les services en ligne ou les pages dédiées du site [caf.fr](#).

Découpé par thématiques, Le [Guide des Prestations](#) permet de savoir, pour chaque situation de vie, les prestations auxquelles on peut prétendre, dont, par exemple :

- La prime d'activité lorsque l'on travaille avec un revenu modeste,
- La prime de naissance et la prestation d'accueil du jeune enfant à l'arrivée d'un nouvel enfant ;
- Les allocations familiales lorsqu'on élève plusieurs enfants ;
- Les aides au logement si l'on paie un loyer ou un prêt avec des ressources modestes ;
- L'allocation aux adultes handicapés pour les personnes en situation de handicap.

Une version pour les Départements d'outre-Mer est également disponible sur le kiosque Vies-de-Famille.

La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf

Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales aux 13,6 millions d'allocataires, soit 98,9 milliards d'euros de prestations versées. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables.

Plus d'infos sur [Caf.fr](#), [Monenfant.fr](#),  [cnaf_actus](#) et  [Caf-Allocations familiales](#)



Contacts presse

Virginie Rault
07 78 95 49 90
01 45 65 68 84

Jackie EDI
01 45 65 68 91

presse@cnaf.fr